

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1029>



**- Modalités de l'examen du
certificat d'aptitude
professionnelle, du brevet
d'études professionnelles, du
baccalauréat professionnel, du
brevet professionnel, du
brevet des métiers d'art et de
la mention complémentaire**

pour la session 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

- Examens | Concours - Certifications - Examens -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2020

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

B.O.E.N. N° 23 du 4 Juin 2020

► Note de service du 03 / 06 / 2020